

LES RITUALISTES.

Les partisans du ritualisme, viennent de recevoir une complète défaite devant les lords du Conseil Privé de sa Majesté dont doit se féliciter tout Anglican. Le Rév. Mackonochie, de l'Eglise de St. Alban's, Londres, s'était permis de fouler aux pieds les formes voulues et établies pour l'administration de la sainte communion, et d'y substituer à leur places des formes et cérémonies contraires à la loi ecclésiastique. Les accusations portées contre lui étaient au nombre de quatre, savoir : 1° d'avoir durant ou après la prière de consécration élevé la patène et de s'être agenouillé devant les éléments consacrés ; 2° d'avoir placé deux chandelles allumées sur la table de la communion ; 3° d'avoir brûlé de l'encens durant la célébration de la sainte communion ; 4° d'avoir mélange de l'eau avec le vin.

Une poursuite fut intentée à M. Mackonochie, en raison de ces faits devant l'Archevêque, et le juge trouva que les troisième et quatrième chefs de l'accusation étaient prouvés. Il y eut appel quant aux deux premiers chefs.

L'appel fut longuement plaidé devant les lords du Conseil Privé, et le 23 du courant, lord Cairns, au nom de leurs Seigneuries a prononcé jugement. Le jugement et trouve l'accusation prouvée sur les quatre chefs, blâme la conduite de M. Mackonochie, et le condamne à tous les frais, ceux de la première poursuite et ceux de l'appel.

Les juges trouvent qu'un ministre en administrant la sainte-eue, ne doit pas se laisser aller à faire des genuflexions devant les éléments consacrés qu'il ne doit pas élever la Patène au-dessus de sa tête, mais qu'il doit en tout se conformer aux directions simples de la liturgie. Quant aux chandelles allumées, le défendeur prétendait qu'elles étaient sur la table de la communion comme un ornement seulement. Mais les seigneurs du Conseil en ont décidé autrement ; ils envisagent l'emploi de chandelles comme le symbole d'une cérémonie qui depuis la réformation a été abolie, et aussi aux nombreux parti de ceux qui veulent innover sur la simplicité des formes de notre religion, en y introduisant des cérémonies et des rites qui indiquent tout un retour vers le catholicisme romain, que le maintien de la religion anglicane telle qu'elle est établie.

Nous nous réjouissons de cette décision, car elle est une victoire pour la simplicité et l'unité de la liturgie anglicane. Elle nous rappelle que la liturgie est un acte de culte, et que le culte doit être simple et uniforme. Elle nous rappelle aussi que la liturgie est un acte de communion, et que la communion doit être une communion véritable.

309
 Les partisans du ritualisme
 ont subi une complète défaite
 devant les lords du Conseil
 Privé de sa Majesté.